

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

M22- 0047551

199186

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1130 Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BENLAMINE Thami

Date de naissance : 26-03-1951

Adresse : 56 Lot. Ocean Dar Bouazza

Tél. : 0661194870 Total des frais engagés : 1085,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 29/09/2024

Nom et prénom du malade : BENLAMINE Thami Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Urologie

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 13/03/2024

Signature de l'adhérent(e) : Houssine

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

MUPRAS
Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhession@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

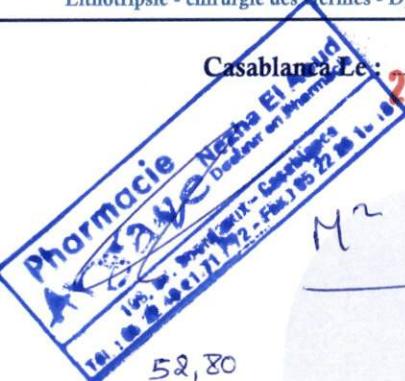
حصى الكلي والمسالك البولية - سرطان المسالك البولية والتناسلية - الفحص والجراحة بالمنظار
جراحة الفتق - الفحص بالصدى - تفتيت الحصى - الضعف الجنسي - العقم عند الرجال - إنفلات البول

Calculs appareil urinaire - Cancers Urologiques - Endoscopie Diagnostique et Interventionnelle - Echographie
Lithotripsie - chirurgie des Hernies - Dysfonction Érectile - Infertilité Masculine - Incontinence Urinaire

Casablanca Le:

29 FEV 2024

الدار البيضاء في :



M² BENZYLINE THAM 1

1) ade 20mg 4p

29,10

1's

14'j

1's

2) Diclo 50mg 4p
13,20 14'3. ap 6 29,25

1's

3) ALCYLIC 4p
490,00 14'3

1's

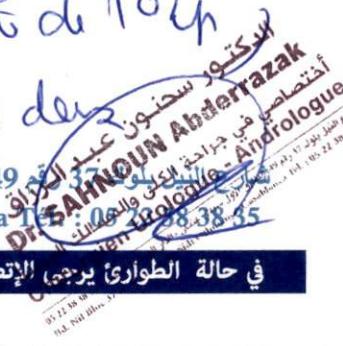
4) FECTIS 5mg 4p
79,00 un boît de 10p
un boît de 10p

T: 585,10

05 22 38 38 35، الطابق الأول سيدى عثمان - الدار البيضاء الهاتف : 05 22 38 38 35

Bd. Nil Bloc 37 N°49, 1er étage Sidi Othmane - Casablanca - Maroc

في حالة الطوارئ يرجى الإتصال : 06 53 31 57 77



CABINET DE RADIOLOGIE DU MAARIF

Dr. BERRADA M.
Radiologue

Dr BENYAHIA Z.
Radiologue

Domiciliation bancaire : Compte N 013 780011 20 000183001 43 48 BMCI Agence Val d'Anfa-casa
Patente : 34770967 I.F 1087675

Casablanca, le 06/03/2024

FACTURE

N/Ref : Facture N° FA2658/2024

Nom & Prénom : **BENLAMINE THAMI**

Date d'examen : 06/03/2024

Examen(s)	
ECHOGRAPHIE PELVIENNE.	
Montant TOTAL	500 DH

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :
CINQ CENTS DH



Casablanca le 06/03/2024

Mr. BENLAMINE THAMI
DR SAHNOUN A

ECHOGRAPHIE PELVIENNE ET INGUINALE :

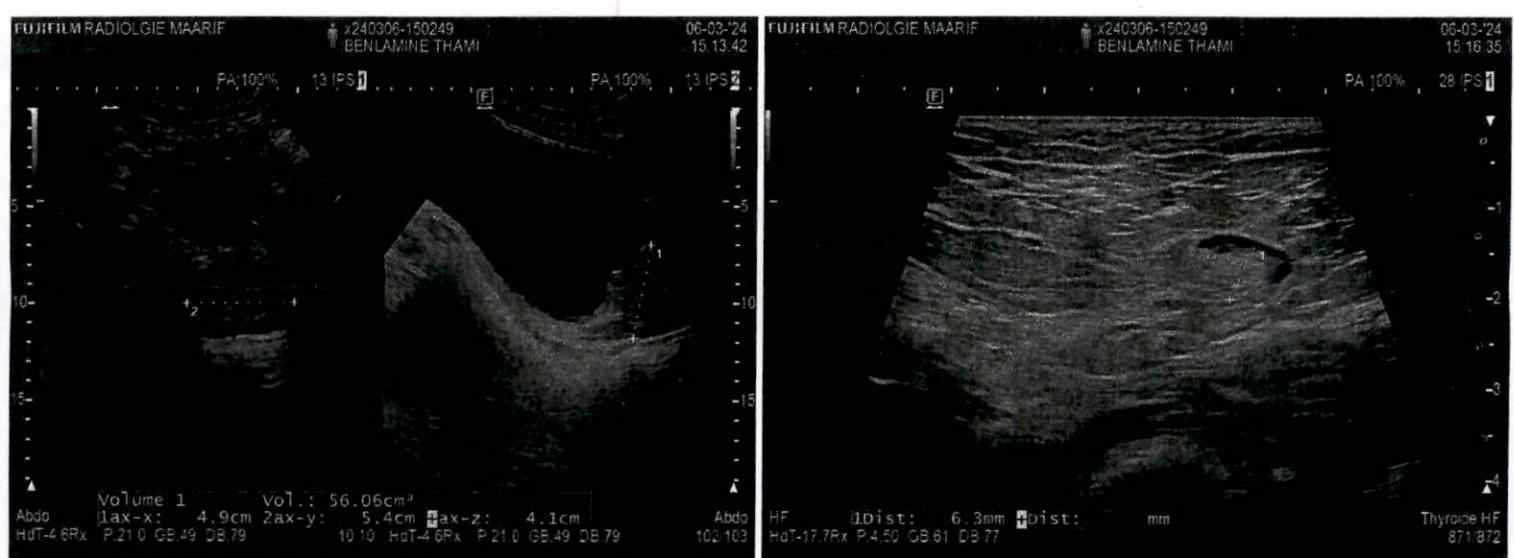
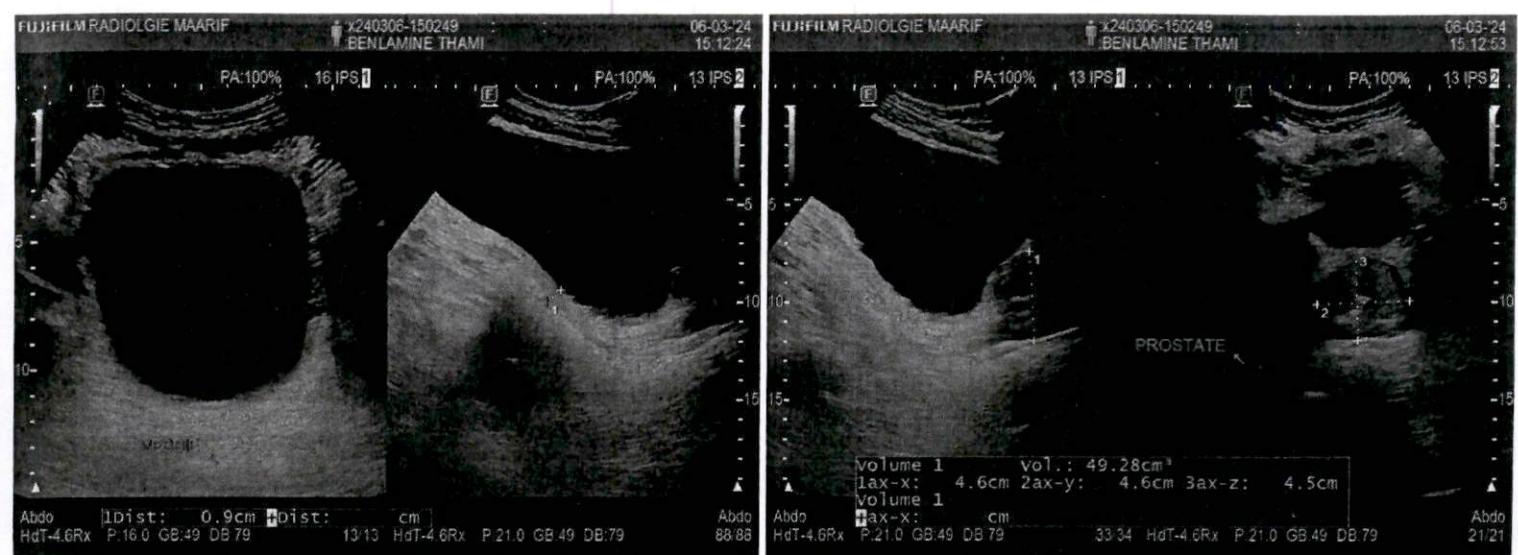
- Vessie de bonne capacité, à contenu transonore et à paroi épaisse de façon diffuse et régulière mesurant 9 mm d'épaisseur maximale.
- Prostate augmentée de volume, siège de calcifications centrales mesurant 54 x 49 x 41 mm, soit un volume estimé à 56 ml
- Absence de défaut pariétal inguinal notable.
- Ganglions inguinaux bilatéraux d'architecture conservée et de taille infracentimétrique d'allure inflammatoire

AU TOTAL :

- ***HYPERTROPHIE PROSTATIQUE MODERÉE ASSOCIE À UN ÉPAISSEMENT PARIÉTAL VESICAL DIFFUS ET REGULIER POUVANT CORRESPONDRE À UNE CYSTITE***
- ***ASPECT ECHOGRAPHIQUE A CONFRONTER AU RESTE DES DONNÉES.***

6
Avec mes amicales salutations

DR BENYAHIA Z.
RADIOPHYSIQUE MAURICE
44, AVENUE DE LA MAURICE
BP 17, RUE MÉDÉA 201482
Tél: 0322 21 77 05
Fax: 0322 20 77 05



BENLAMINE THAMI